



Licenciement dit économique se révélant être abusif

Par **Bettythe**, le **09/01/2013** à **17:04**

Bonjour,

Après un licenciement dit abusif mais en réalité sans cause réelle ni sérieuse, j'ai fait appel à un avocat qui m'a fait signé une convention d'honoraires pas du tout explicite... Après passage au tribunal où nous avons gagné, il me demande plus de 7000 € d'honoraires que je conteste, alors que pour l'article 700, il n'avait pas mentionné de montant... et dont je n'ai obtenu que 700 € Le problème est que pour l'instant je n'ai rien touché, cet argent étant bloqué sur un compte CARPA, cette façon d'agir est-elle légale ? Qui touche alors les intérêts de ce montant bloqué ? J'ai transmis mon dossier au Bâtonnier, qui m'informe que mon avocat a un mois pour se prononcer et lui-même 4 mois pour m'informer de sa décision. Avez-vous connu des situations de ce genre ? Qui obtient satisfaction l'avocat ou le client ? Je trouve que ces façons de faire sont désolantes, je suis au chômage depuis 2ans et ce montant me rendrait bien service. Je vous remercie de bien vouloir répondre à mes questions.

Par **P.M.**, le **09/01/2013** à **17:24**

Bonjour,

Sans connaître le contenu de la convention d'honoraires et le montant de la condamnation globale, il me paraît bien difficile d'exprimer un avis et si systématiquement l'avocat ou le client obtenaient satisfaction, il ne servirait à rien que le Bâtonnier doive se prononcer...